

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 16 Novembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE (à partir du 1.2.2), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 2.1), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD (à partir du 1.2.2), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.2.2), M. Jacques GROSERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.2), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.2.2), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINÉAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagnay : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 1.2.2) Chevroz : M. Yves BILLECARD Châillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 3.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 3.12) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER (à partir du 1.2.2) Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thisse : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOU, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux : M. Patrick CORNE Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noiron : M. Claude MAIRE Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Pascal DUCHEZEAU

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, E. ALAUZET, T. BIZE (jusqu'au 1.2.1), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 2.2), G. CHALNOT, C. COMTE-DELEUZE (à partir du 1.2.2), Y.M. DAHOU, D. DARD (jusqu'au 1.2.1), C. DEVESA, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, T. MORTON, A. POULIN (jusqu'au 1.1.1), I. SUGNY, C. THIEBAUT (jusqu'au 1.2.1), S. WANLIN, G. GAVIGNET (à partir du 1.2.3), C. LINDECKER, S. RUTKOWSKI, P. CORNE, J.M. BOUSSET, M. LETHIER, J. KRIEGER (jusqu'au 1.2.1), A. JACQUEMET, Y. DELARUE, J.C. CONTINI, J.C. ZEISSER,

Mandataires : P. MOUGIN, D. SCHAUSS, C. LIME (jusqu'au 1.2.1), J. GROSERRIN, N. BODIN (à partir du 2.2), M. LEMERCIER, P. GONON (à partir du 1.2.2), C. MICHEL, B. FALCINELLA (jusqu'au 1.2.1), A. VIGNOT, L. CROIZIER, M. ZEHAF, JS. LEUBA, F. PRESSE (jusqu'au 1.1.1), R. REBRAB, P. CURIE (jusqu'au 1.2.1), Y. POUJET, B. GAVIGNET (à partir du 1.2.3), V. FIETIER, J. CANAL, T. JAVAUX, F. BAILLY, M.J. BERNABEU, A. BLESSEMILLE (jusqu'au 1.2.1), P. ROUTHIER, M. DONEY, C. ZOBENBULLER, Y. MAURICE,

Micronora 2018 - Participation du Grand Besançon

Rapporteur : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Promotion économique Prospection » Fonctionnement	Montant prévu au BP 2017 : 398 000 € Montant de l'opération : 20 000 €

Résumé :

Le présent rapport porte sur la demande de subvention à hauteur de 20 000 € à l'association MICRONORA pour l'organisation, dans le cadre de l'édition 2018, d'un « Pavillon » (ou espace entreprises) dédié aux nanotechnologies.

I. MICRONORA, un événement d'envergure internationale localisé à Besançon

Le salon MICRONORA, créé en 1968, est considéré comme le salon européen de référence pour les microtechniques. Il constitue dans le même temps une vitrine pour les savoir-faire présents dans la Région et un atout pour le développement de cette filière autour de la dynamique mise en œuvre par le Pôle de Compétitivité des Microtechniques.

Pendant 4 jours, du 25 au 28 septembre 2018, MICRONORA offrira dans le cadre de sa 22^{ème} édition :

- un ensemble complet de solutions « multi-technologiques » dans le domaine de la précision et de la petite dimension auprès de donneurs d'ordre nationaux et internationaux,
- un lieu de rencontres technologiques qualitatif à forte notoriété sur le plan européen,
- un programme d'animations attractif intégrant entre autres l'organisation du concours des Microns d'Or destiné à stimuler l'innovation technologique.

MICRONORA est le premier et le seul salon à proposer en France une thématique nanotechnologique aux importantes perspectives de croissance. Ce salon très ciblé, propose une offre multitechnologique très large, qui va de la R&D aux technologies de production, dont le dénominateur commun est la haute précision combinée de plus en plus avec la miniaturisation.

Cette organisation transversale favorise le croisement des technologies et leurs applications dans tous les secteurs de pointe qui exigent toujours du plus petit, du plus précis et du plus intelligent.

Pour l'édition 2016, 626 exposants directs ont été répertoriés (auxquels il faut ajouter 258 firmes ou marques représentées) dont 34 % d'étrangers. Plus de 16 000 visiteurs professionnels ont été recensés sur 25 000 m² de surface d'exposition, représentant 40 pays étrangers avec une participation significative de la Suisse, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Belgique, de la Finlande, de l'Italie, de la Russie et de l'Inde.

Le programme d'animation de l'édition 2016 intégrait un « zoom » sur le transfert de technologie mettant en lumière le partenariat entre les centres de recherche et les entreprises, condition sine qua non afin d'accélérer les innovations et de construire l'industrie du futur. Les visiteurs de cet espace ont pu y découvrir une quarantaine d'exemples technologiques d'exception.

En outre, la 9^{ème} édition des « Rencontres Technologiques Européennes micro et nanotechnologies » ; "Open up possibilities", qui comptait 120 participants a permis l'organisation de 340 rendez-vous transnationaux ciblés en face-à-face, programmés pour initier des partenariats. Ces rencontres ont rassemblé 9 nationalités différentes : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Suède, Suisse et Turquie.

Dans la continuité de cette expérience, MICRONORA a comme objectif d'affirmer un positionnement croisant microtechniques et nanotechnologies en organisant dans le cadre de son programme d'animation un Pavillon ou espace dédié aux entreprises de pointe dans ce secteur. Cet espace est ouvert aux exposants français et étrangers ainsi qu'aux centres de recherche dans les domaines suivants :

- Equipements et process pour les nanotechnologies,
- Nano-instrumentation et nanométrie,
- Nanomatériaux et nanostructuration,
- Nanomatériaux ; nanopoudres,
- Composants micro-nano.

II. Le financement de Micronora 2018

Le budget prévisionnel du salon 2018 est de l'ordre de 1 700 000 €, financé principalement par les exposants.

Considérant que :

- MICRONORA constitue un évènement phare pour la filière et les entreprises du Pôle des Microtechniques de par son impact fort et incontesté sur l'attractivité et la notoriété du territoire dans ce domaine,
- le Grand Besançon s'est engagé en 2005, à soutenir la compétitivité des entreprises de cette filière sur son territoire et la dynamique portée par le Pôle des Microtechniques,

Il est proposé de répondre favorablement à la demande de subvention de 20 000 € de l'Association.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur un soutien financier à l'Association MICRONORA à hauteur de 20 000 € pour l'édition 2018 du salon MICRONORA, dans le cadre de l'organisation d'un « Pavillon » (ou espace entreprises) dédié aux nanotechnologies,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 29 NOV. 2017



Contrôle de légalité



**Convention de financement
Participation au salon MICRONORA
du 25 au 28 septembre 2018 à Besançon**



Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 16/11/2017, d'une part,

Et,

L'Association MICRONORA, dont le siège est situé à MICROPOLIS - Parc des Expositions, Boulevard Ouest BP 62125, 25052 Besançon Cedex 5, et représentée par son Président, Monsieur Thierry BISIAUX, d'autre part,

Préambule

Le salon MICRONORA, créé en 1968, est considéré comme le salon européen de référence pour les microtechniques. Il constitue dans le même temps une vitrine pour les savoir-faire présents dans la Région et un atout pour le développement de cette filière autour de la dynamique mise en œuvre par le Pôle de Compétitivité des Microtechniques.

Pendant 4 jours, du 25 au 28 septembre 2018, MICRONORA offrira dans le cadre de sa 22^{ème} édition :

- un ensemble complet de solutions « multi-technologiques » dans le domaine de la précision et de la petite dimension auprès de donneurs d'ordre nationaux et internationaux,
- un lieu de rencontres technologiques qualitatif à forte notoriété sur le plan européen,
- un programme d'animations attractif intégrant entre autres l'organisation du concours des Microns d'Or destiné à stimuler l'innovation technologique.

MICRONORA est le premier et le seul salon à proposer en France une thématique nanotechnologique aux importantes perspectives de croissance. Ce salon très ciblé, propose une offre multitechnologique très large, qui va de la R&D aux technologies de production, dont le dénominateur commun est la haute précision combinée de plus en plus avec la miniaturisation.

Cette organisation transversale favorise le croisement des technologies et leurs applications dans tous les secteurs de pointe qui exigent toujours du plus petit, du plus précis et du plus intelligent.

Pour l'édition 2016, 626 exposants directs ont été répertoriés (auxquels il faut ajouter 258 firmes ou marques représentées) dont 34 % d'étrangers. Plus de 16 000 visiteurs professionnels ont été recensés sur 25 000 m² de surface d'exposition, représentant 40 pays étrangers avec une participation significative de la Suisse, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Belgique, de la Finlande, de l'Italie, de la Russie et de l'Inde.

Le programme d'animation de l'édition 2016 intégrait un « zoom » sur le transfert de technologie mettant en lumière le partenariat entre les centres de recherche et les entreprises, condition sine qua non afin d'accélérer les innovations et de construire l'industrie du futur. Les visiteurs de cet espace ont pu y découvrir une quarantaine d'exemples technologiques d'exception.

En outre, la 9^{ème} édition des « Rencontres Technologiques Européennes micro et nanotechnologies » ; "Open up possibilities", qui comptait 120 participants a permis l'organisation de 340 rendez-vous transnationaux ciblés en face-à-face, programmés pour initier des partenariats. Ces rencontres ont rassemblé 9 nationalités différentes : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Suède, Suisse et Turquie.

Dans la continuité de cette expérience, MICRONORA a comme objectif d'affirmer un positionnement croisant microtechniques et nanotechnologies en organisant dans le cadre de son programme d'animation un Pavillon ou espace dédié aux entreprises de pointe dans ce secteur.

Cet espace est ouvert aux exposants français et étrangers ainsi qu'aux centres de recherche dans les domaines suivants :

- Equipements et process pour les nanotechnologies,
- Nano-instrumentation et nanométrie,
- Nanomatériaux et nanostructuration,
- Nanomatériaux ; nanopoudres,
- Composants micro-nano.

Afin de continuer à affirmer dans le cadre de l'édition 2018 un positionnement croisant microtechniques et nanotechnologies, le programme d'animation de MICRONORA prévoit l'organisation d'un « Pavillon » ou espace dédié aux entreprises de pointe dans ce secteur, induisant un budget supplémentaire de 20 000 €.

La CAGB, dans le cadre de sa compétence économique, s'est engagée en 2005 à soutenir la compétitivité des entreprises de la filière microtechnique sur son territoire ainsi que la dynamique portée par le Pôle des Microtechniques ; dans cette perspective, le Conseil de Communauté en date du 16/11/2017 a pris la décision de soutenir l'organisation de cette manifestation à hauteur de 20 000 €.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les différents engagements des parties en vue de l'organisation d'une manifestation spécifique « Pavillon Nanotechnologies », dans le cadre de l'édition 2018 de MICRONORA, qui se tiendra à Besançon du 25 au 28 septembre 2018.

Article 2 - Engagement de l'organisme bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son objectif,
- utiliser la subvention versée par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon aux seuls objets de l'article 1,
- transmettre à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon le compte-rendu financier de la manifestation spécifique « Pavillon Nanotechnologies » avant le 31 décembre 2018,
- citer la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon comme partenaire dans l'opération de communication lors de cette manifestation spécifique (dont les supports de communication à venir mis en œuvre par le bénéficiaire de la subvention pour la promotion de la manifestation « Pavillon Nanotechnologies »).

Article 3 - Engagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engage à soutenir la manifestation « Pavillon nanotechnologies » dans le cadre de MICRONORA 2018 par le versement d'une subvention d'un montant de 20 000 €.

En aucun cas la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ne prendra en charge un éventuel déficit de la manifestation « Pavillon Nanotechnologies ».

Toute annulation de la manifestation entraîne la résiliation de plein droit de la subvention, sauf demande expresse et argumentée du bénéficiaire ; cette demande fera l'objet d'une étude de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon qui se réserve le droit de lui donner une réponse favorable ou défavorable.

Article 4 - Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée en deux fois, au compte ouvert au nom de l'organisme, selon les modalités suivantes :

- 50 % avant la manifestation « Pavillon Nanotechnologies » et après signature de la présente convention,
- 50 % après déroulement de la manifestation « Pavillon Nanotechnologies », au vu du compte rendu financier de la manifestation.

Article 5 - Dispositions particulières de contrôle

Le bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation de la manifestation « Pavillon nanotechnologies » et à justifier à tout moment, sur la demande des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de l'utilisation de la subvention reçue. Il tiendra les documents administratifs et comptables à leur disposition à cet effet.

L'absence totale ou partielle du respect des clauses prévues à l'article 2 de la présente convention pourra avoir pour effets :

- l'interruption de l'aide financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- la non-prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'organisme.

Article 6 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 7 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour la durée de l'exercice budgétaire 2018.

Article 8 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 9 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la CAGB et Monsieur le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait à Besançon en 3 exemplaires, le

Pour l'Association MICRONORA,
Le Président

Thierry BISIAUX

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET